



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

DÉLIBÉRATION N° 08-2026

**Proposition du Conseil administratif relative à la division
De la parcelle n°3437 de la commune d'Avusy en deux
Sous-parcelles nos 3437A et 3437B, et à la désaffectation
Du domaine public de la sous-parcelle 3437B en vue
De sa vente pour intégration dans la parcelle 3870
Selon le dossier de mutation 3/2026**

Vu les travaux de rénovation entrepris par la société SCHLATTER & Cie, propriétaire de la parcelle 121 de la Commune d'Avusy, d'une surface de 171 m², portant lieu-dit « Chemin de la Combe 20, 1285 Athenaz »,

Vu la volonté de profiter de ces travaux pour rectifier l'alignement parcellaire afin de correspondre à la réalité, selon le dossier de mutation N° 3/2026 établi le 15 avril 2026 par HALLER WASSER + PARTNER SA, géomètre officiel,

Vu l'acte notarié établi le 4 mai 2026 par Maître Jacques WICHT, notaire à Genève,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le 16 juin 2026,

D É C I D E (à la majorité qualifiée)

Par 10 oui, 0 non et 0 abstention

1. De diviser la parcelle N° 3437, de la commune d'Avusy, de 380 m², propriété de la commune, en 2 sous parcelles N°s 3437A et 3437B, selon le dossier de mutation N° 3/2026 établi le 15 avril 2026 par HALLER WASSER + PARTNER SA, géomètre officiel.
2. D'accepter la désaffectation du domaine public communal de la sous-parcelle N° 3437B, de la commune d'Avusy, de 4 m², telle que figurant au tableau de mutation N° 3/2026.
3. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 2.
4. D'autoriser le Conseil administratif à vendre la sous-parcelle N° 3437B de 4 m² pour un montant de Fr. 2'000.- à la société SCHLATTER & Cie, selon le projet d'acte notarié de Me Jaquest WICHT, notaire à Genève.
5. De comptabiliser le produit de la vente de Fr. 2'000.- en revenus dans le compte de résultats 2026.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes nécessaires

Le délai référendaire expire le 4 septembre 2026.

Françoise CERUTTI
Présidente du Conseil municipal



Avusy, le 24 juin 2026